



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**Réalisation d'un lotissement
Sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DE LA DEMANDE DE DEFRICHEMENT**

La demande de défrichement enregistrée sous les références STE16.228.095 déposée par Madame VACHER Martine relative au projet de lotissement au lieu-dit « Rippert de Prignon » est mise à disposition du public conformément à l'article L122-1-1 du code de l'environnement.

Cette mise à disposition aura lieu, pendant 15 jours consécutifs **du 13 au 27 février 2017 inclus**.

La demande d'autorisation de défrichement, l'étude d'impact, l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et celles des personnes auprès desquelles peuvent être obtenus les renseignements sur le projet ainsi que les avis des autorités administratives, seront mis à disposition du public **dans les locaux de la Mairie de Saint-Marc-Jaumegarde** durant cette période :

- **du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **les vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.**

Les observations du public y seront recueillies sur un registre prévu à cet effet.

A l'issue du bilan de cette mise à disposition, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.